

SEIFEL		Fournisseur - GAMBETTA - CONSIGNE D'ASSURANCE QUALITE DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES	SQ 306	03
				Page 2

1 - OBJET

Consigne d'assurance qualité des composants électroniques

2 - BUTS

- Définir les classes d'Assurance Qualité fournisseur.

3 - DOMAINE D'APPLICATION

- Bobines spécifiques
- Condensateurs spécifiques
- Résistances spécifiques
- Transformateurs spécifiques

4 - DESCRIPTION DE LA CONSIGNE

4.1 : Terminologie :

OA : Ordre d'achat
BL : Bon de livraison
Test : Mesure électrique

4.2 : Spécification technique du composant :

Sa référence et son indice figurent sur l'OA.

4.3 : Identification du fabricant et marquage :

-> Sur chaque composant, l'identification comprend :

- identification du composant
- identification du fabricant
- si possible, date code ou équivalent pour lot de fabrication

-> Sur chaque conditionnement ou emballage de regroupement :

- code produit suivi de l'indice du plan selon référence Seifel (voir OA)
- quantité
- si pas possible sur le composant, date code ou équivalent pour lot de fabrication

4.4 : Test électrique :

Chaque composant doit être contrôlé électriquement, selon la spécification technique et tout composant hors tolérance doit être écarté.

4.5 : Document d'accompagnement à la livraison :

Un certificat de conformité à la spécification électrique et/ou au plan et indice en référence sur l'OA Seifel doit être joint aux livraisons.

Le bordereau de livraison doit mentionner la quantité livrée, le code Seifel de l'article et la référence et indice au plan de l'OA.

Un PV de mesure relatif à trois composants testés électriquement et repérés parmi le lot livré pendant les trois premières livraisons en série.

4.6 : Modification produit et process :

Pour les bobines :

Les modifications liées aux fils, aux vernis, ainsi qu'à la ferrite doivent être signalées au service Achats.

Pour les autres composants :

Les modifications liées à la matière doivent être préalablement signalées au service Achats.

Process :

Tout changement de technique de fabrication doit faire l'objet d'une information auprès du responsable du service Achats SEIFEL.

4.7 : Conditionnement (emballage individuel) et emballage (regroupement) :

Ils sont précisés sur l'OA. Ils doivent protéger le composant contre toute détérioration au cours de manipulations et transports.

4.8 : Acceptation Qualité à réception SEIFEL :

Le service Qualité SEIFEL contrôle selon cette SQ 306, à partir d'un prélèvement S2 NAQ1 selon le NFX 06022.

5 - LISTE DES IMPRIMES DE TRAVAIL

Certificat de conformité du fournisseur

6 - CLASSEMENT ET ARCHIVAGE (réservé à SEIFEL)

Tous les documents fournisseurs sont classés et archivés avec les enregistrements SEIFEL de suivi fournisseur selon l'AQ 015.

